



Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20241114-141124DELIB10-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 76

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 22
Absents excusés : 05
Procurations : 04
Absents : 00
Nombre de suffrages
exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISSETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à M. ADAM Pascal, Mme DENIS Séverine donne pouvoir à M. BOTTIAU Christophe

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DENIS Séverine, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

OBJET : Convention de mise à disposition réciproque entre les Communes de Saint-Aybert et de Crespin d'un agent technique dans le cadre de l'installation des Marchés de Noël respectifs.

Date de convocation
08 novembre 2024

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

22 NOV. 2024

Affichage le :

22 NOV. 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Comme chaque année, le Marché de Noël s'accroît et l'analyse des besoins en personnel pour l'organisation, la préparation et l'installation se fait ressentir. Il apparaît que les besoins des communes sont identiques, avec une mobilisation de l'ensemble du personnel technique la semaine précédant la manifestation.

Sans préjuger des impondérables, notamment un manque d'effectif pour diverses raisons (maladie, etc...) et considérant que les besoins de la Commune de Saint-Aybert sont les mêmes que les nôtres, il est suggéré un service réciproque d'aide entre agents pour dispenser des interventions et assister les collègues dans les missions qui leur incombent à cette occasion.

L'amplitude de ce dispositif serait de 39 heures par agent, selon le calendrier suivant :

- Du 2 au 6 décembre 2024 : 1 agent Crespinois est mis à la disposition de la Commune de Saint-Aybert – Marché de Noël 7 et 8 décembre 2024 ;
 - Du 9 au 13 décembre 2024 : 1 agent Saint-Aybertois est mis à la disposition de la Commune de Crespin – Marché de Noël du 13 au 15 décembre 2024 ;
- .../...



Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20241114-141124DELJB10-DE



Cette mise à disposition, à titre payant prendrait la forme d'une convention bipartite Commune de Saint-Aybert et Commune de Crespin avec des mentions obligatoires et des formalités préalables.

Au regard de ce qui précède,

Après délibération,
le **Conseil Municipal**
à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix)

- **Conclut** la convention de réciprocité pour la mise à disposition d'un agent communal Saint-Aybertois à la Commune de Crespin et d'un agent communal Crespinois à la Commune de Saint-Aybert ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer et à veiller à sa mise en œuvre notamment par la rédaction des arrêtés (de mise à disposition et de fin) prévus à cet effet à l'égard des agents concernés.

Le Secrétaire de séance



Geoffrey WALLOT



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 14 novembre 2024
Le Maire,



Philippe GOLINVAL

